

SIGNATA

Annales des sémiotiques / Annals of Semiotics

Protocole d'évaluation des articles à l'usage des relecteurs

I. Grille indicative (non exhaustive) pour l'évaluation

Le comité de direction de *Signata* invite les relecteurs à être attentifs aux aspects suivants :

- la nouveauté de la problématique par rapport à l'état de l'art ;
- la pertinence de l'article par rapport à la problématique du dossier ;
- s'il s'agit d'un varia : le respect de la philosophie de la revue (« annales »), qui veut que les travaux situent leur perspective dans le champ disciplinaire global, c'est-à-dire adoptent un registre épistémologique qui interpelle l'actualité de cette discipline ;
- la clarté de l'argumentation ;
- le respect du protocole rédactionnel, en particulier : la pertinence des choix bibliographiques et l'*ars citandi*.

II. Commentaires destinés à/au(x) auteur(e)(s) de la communication

--

Le comité de rédaction propose aux évaluateurs / évaluatrices *qui le souhaitent* de communiquer leur identité à/au(x) auteur(e)(s) de la communication et de leur fournir des explications sur leurs remarques.

Évaluatrice / évaluateur :

Commentaire, transmis à/au(x) auteur(e)(s), et permettant de préciser par exemple l'angle de lecture adopté, ou tout autre élément permettant de contextualiser les remarques :

III. Commentaires destinés au comité de rédaction (non transmis à/au(x) auteur(e)(s))

L'article est :

- a. accepté en l'état (mais proposition de modifications mineures)
- b. accepté sous réserve de modifications mineures (recommandées)
- c. accepté sous réserve de modifications substantielles (obligatoires)
- d. refusé